



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

19

11 Numéro de publication:

0 018 915  
A1

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 80400598.1

51 Int. Cl.<sup>3</sup>: B 68 B 1/04

22 Date de dépôt: 30.04.80

30 Priorité: 04.05.79 FR 7911238  
15.11.79 FR 7928238

43 Date de publication de la demande:  
12.11.80 Bulletin 80/23

84 Etats Contractants Désignés:  
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Le Tixerant, Eric  
8, Rue Erlanger  
F-75016 Paris(FR)

71 Demandeur: Le Tixerant, Philippe  
66, Rue Ponsardin  
F-51100 Reims(FR)

72 Inventeur: Le Tixerant, Eric  
8, Rue Erlanger  
F-75016 Paris(FR)

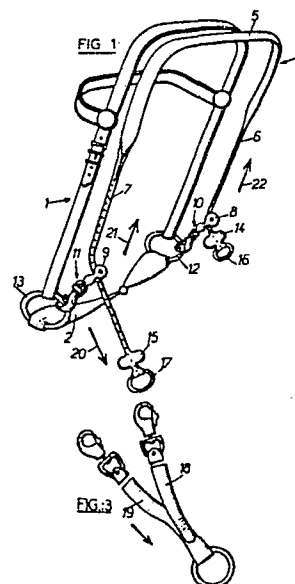
72 Inventeur: Le Tixerant, Philippe  
66, Rue Ponsardin  
F-51100 Reims(FR)

74 Mandataire: de Boisse, Louis  
37, Avenue Franklin D. Roosevelt  
F-75008 Paris(FR)

54 Système de harnachement pour travail à la longe de chevaux.

57 Système de harnachement pour travail à la longe à main droite ou gauche.

Il comporte une pièce de tête (5, 23) placée sur la nuque du cheval prolongée par deux liens (6, 7) dont les extrémités passant dans la gorge d'une poulie (8, 9) susceptible d'être fixée à l'embouchure (2), portent des taquets de butée (14, 15) susceptibles de coopérer avec la poulie (8, 9) et des anneaux (16, 17). Dans une autre forme de réalisation, la pièce de tête est formée d'un fourreau dans lequel passe un lien. La longe porte à son extrémité une fourche dont les branches (18, 19) coopèrent avec l'un ou l'autre des anneaux (16, 17) de la pièce de nuque (5) pour travail à main droite ou gauche.



EP 0 018 915 A1

- 1 -

Système de harnachement pour travail à la longe de chevaux.

L'invention concerne un système de harnachement pour travail à la longe de chevaux comportant une pièce de tête et une longe.

5 Les harnachements de tête permettent d'utiliser et/ou de travailler les chevaux en main ou montés. Actuellement, les utilisateurs de chevaux ont à leur disposition quatre procédés classiques :

- 10 - le barnum qui est un moyen coercitif permettant de tenir et de faire céder un cheval mais qui ne peut être utilisé pour faire tourner le cheval, moelleusement, aux trois allures.
- le caveçon qui permet de passer du travail à main droite au travail à main gauche sans modifier le système d'attache de la longe mais qui se révèle  
15 difficile à ajuster sur les jeunes chevaux. Par ailleurs, ce procédé est souvent inefficace avec les chevaux difficiles, ou trop dur avec les chevaux délicats et dans tous les cas, prédispose à des attitudes de travail inversées (tête en l'air). De  
20 plus, un manque de fixité est à déplorer dans le cas de chevaux qui tirent au renard, et il n'est pas possible d'y adapter les enrennements de travail habituels.

- 5 - la longe directe qui est fixée par l'un des anneaux du filet. Ce système simple ne permet pas de contrôler la tête du cheval dans le plan vertical. Il prédispose au contraire à un basculement latéral et à des résistances dans le sens opposé à l'effet de longe. Dans ce dernier cas, il s'accompagne d'un déplacement exagéré parfois même blessant, de l'embouchure dans la bouche du cheval.
- 10 - la longe dite "Colbert". Cette longe qui passe dans l'un des anneaux du filet puis sur la nuque du cheval avant de s'attacher à l'anneau du filet opposé, permet par ses effets d'obtenir actuellement le meilleur résultat dans le travail à la longe. Les tensions vers le haut qui en résultent, sur l'embouchure, se répartissent de façon plus homogène.
- 15

Mais la prise directe sur l'embouchure peut manquer de moelleux et provoquer des défenses et, dans ce cas, le système n'est pas assez coercitif pour les combattre efficacement.

- 20 Par ailleurs, la complexité des opérations nécessitées par un changement de main et une inversion des fixations peut effrayer un sujet jeune ou délicat. L'utilisateur peut à ce stade ne pas pouvoir empêcher les risques et les dangers d'un cheval prenant brutalement sa liberté.
- 25

Le dispositif objet de l'invention permet d'éviter les inconvénients des enrennements classiques cités ci-dessus.

- 30 Il conserve les effets bénéfiques de la longe dite "Colbert", mais il leur donne en plus :
  - une élasticité complémentaire,
  - une douceur d'utilisation par le fait que la longe n'est plus en prise directe avec l'embouchure,

- une sécurité par un système de fixation permettant à l'enrennement principal de rester fixe sur la tête du cheval par l'utilisation d'une longe à fourche autorisant une inversion de main tout en gardant constamment le contrôle du cheval,
  - 5 - une facilité d'emploi par une pièce de harnachement principale pouvant être glissée avec simplicité sur l'encolure du cheval et rattachée efficacement et sans heurt à l'embouchure.
- 10 Les explications et figures données ci-après à titre d'exemple permettront de comprendre comment l'invention peut être réalisée.

15 La figure 1 est une vue d'une têtière classique sur laquelle est montée la pièce de tête selon l'invention. La figure 2 est une vue d'une première forme de réalisation de la pièce de tête selon l'invention. La figure 3 est une vue d'une partie de la longe à fourche constituant avec la

20 pièce de tête le système selon l'invention. La figure 4 est une vue d'une deuxième forme de réalisation de la pièce de tête selon l'invention.

25 La figure 1 montre un harnachement de tête 1 classique auquel est fixée la pièce de bouche ou mors 2. La pièce de tête 3 est fixée à l'harnachement 1 par des moyens 4 qui seront ultérieurement précisés.

30 Le système de harnachement représenté sur les figures 1 à 3 comporte une pièce de tête 5 en cuir, toile ou toute autre matière convenable, destinée à être déposée sur la nuque du cheval. Les deux extrémités 6 et 7 de cette pièce sont cousues de façon à se présenter

sous la forme d'un lien de section ronde qui leur permet de coulisser aisément dans deux poulies 8 et 9 (une seule poulie 9 est représentée) destinées à être rattachées elles-mêmes, par l'intermédiaire d'un mousqueton à tourillon 10 et 11, aux deux anneaux 12, 13 de l'embouchure 2.

Les extrémités 6 et 7 de la pièce de tête ou liens sont munis d'un taquet de sécurité 14, 15 en cuir ou autre matière convenable et d'un anneau 16, 17 permettant le raccordement à l'une 18 et à l'autre 19 des deux parties de la longe à fourche (dont seule l'extrémité est représentée figure 3) qui s'y adapte.

Le système selon l'invention permet d'obtenir, outre la tenue du cheval, un effet de tension équilibré, progressif et symétrique sur l'embouchure 2, par l'intermédiaire du lien 6, 7 coulissant dans les poulies 8, 9.

Dans le cas d'un travail à la longe à main gauche, le taquet 14 venant buter sur la poulie droite 8 détermine le point fixe, cependant que le lien de gauche 7 coulissant dans la poulie de gauche 9 en fonction des effets de la longe (flèche 20) qui lui est reliée détermine les tensions homogènes (dirigées dans le sens des flèches 21, 22) voulues par l'utilisateur. La pièce de tête 5 placée sur la nuque se déplace vers la flèche 20.

Dans le cas d'un changement de main, il suffit de détacher une première branche, par exemple 19, de la longe à fourche de l'anneau gauche 17 pour la fixer sur l'anneau droit 16, puis la deuxième branche 18, pour inverser le travail. A aucun moment le moyen de tenue entre le cheval et l'utilisateur n'aura été

interrompu.

Selon une autre forme de réalisation représentée figure 4, la pièce de tête 5 est constituée d'un fourreau 23 en cuir, toile ou autre matière convenable, destiné à être posé sur la nuque de l'animal.

Les éléments semblables à ceux de la première réalisation portent les mêmes références.

A l'intérieur de ce fourreau coulisse un lien 24 dont chaque extrémité 6, 7 se termine par un anneau 16, 17 précédé d'un taquet 14, 15.

Chaque extrémité du lien se déplace dans une poulie 8, 9 équipée d'un mousqueton à tourillon 10, 11.

Une partie d'attache 25 permet éventuellement de fixer le fourreau 23 sur la têtière d'harnachement 1 (figure 1).

REVENDEICATIONS DE BREVET


1. Système de harnachement pour travail à la  
longe de chevaux comportant une embouchure complète  
avec les cuirs,  
caractérisé en ce qu'il comporte, en plus de la  
5 tète (1) habituelle, une pièce de tête (3) à la-  
quelle vient se fixer la longe (18, 19), ladite pièce  
de tête comporte une partie plate (5, 23) posée sur  
la nuque du cheval, chacune des extrémités (6, 7),  
passant dans la gorge d'une poulie (8, 9) susceptible  
10 d'être fixée à l'embouchure (2), porte des taquets (14,  
15) de butée susceptibles de coopérer avec la poulie  
(8, 9) et des anneaux (16, 17).

2. Système de harnachement selon la revendica-  
tion 1, caractérisé en ce que la pièce de tête (3) est  
15 constituée d'un fourreau (23) dans lequel coulisse un  
lien (24) dont chacune des extrémités (6, 7), passant  
dans la gorge d'une poulie (8,9) susceptible d'être  
fixée à l'embouchure (2), porte des taquets (14, 15)  
de butée susceptibles de coopérer avec la poulie (8,  
20 9) et des anneaux (16, 17).

3. Système de harnachement selon la revendica-  
tion 1 ou 2, caractérisé en ce que la longe comporte  
à son extrémité une fourche dont les deux branches  
(18, 19) coopèrent avec l'un ou l'autre des anneaux  
25 (16, 17) de la pièce de nuque (5) pour travail à main  
droite ou gauche.

4. Système de harnachement selon l'une des re-  
vendications 1 à 3, caractérisé en ce que la poulie  
(8, 9) est fixée à un mousqueton (10, 11).

30 5. Système de harnachement selon l'une des



revendications 1, 3, 4 et 5, caractérisé en ce que les extrémités de la pièce plate sont formées par des liens (6, 7) de section ronde.

5 6. Système de harnachement selon la revendication 2, caractérisé en ce que le fourreau (23) porte une patte d'attache (25) destinée à être reliée à la têtière (1).

1 / 2

FIG.:1

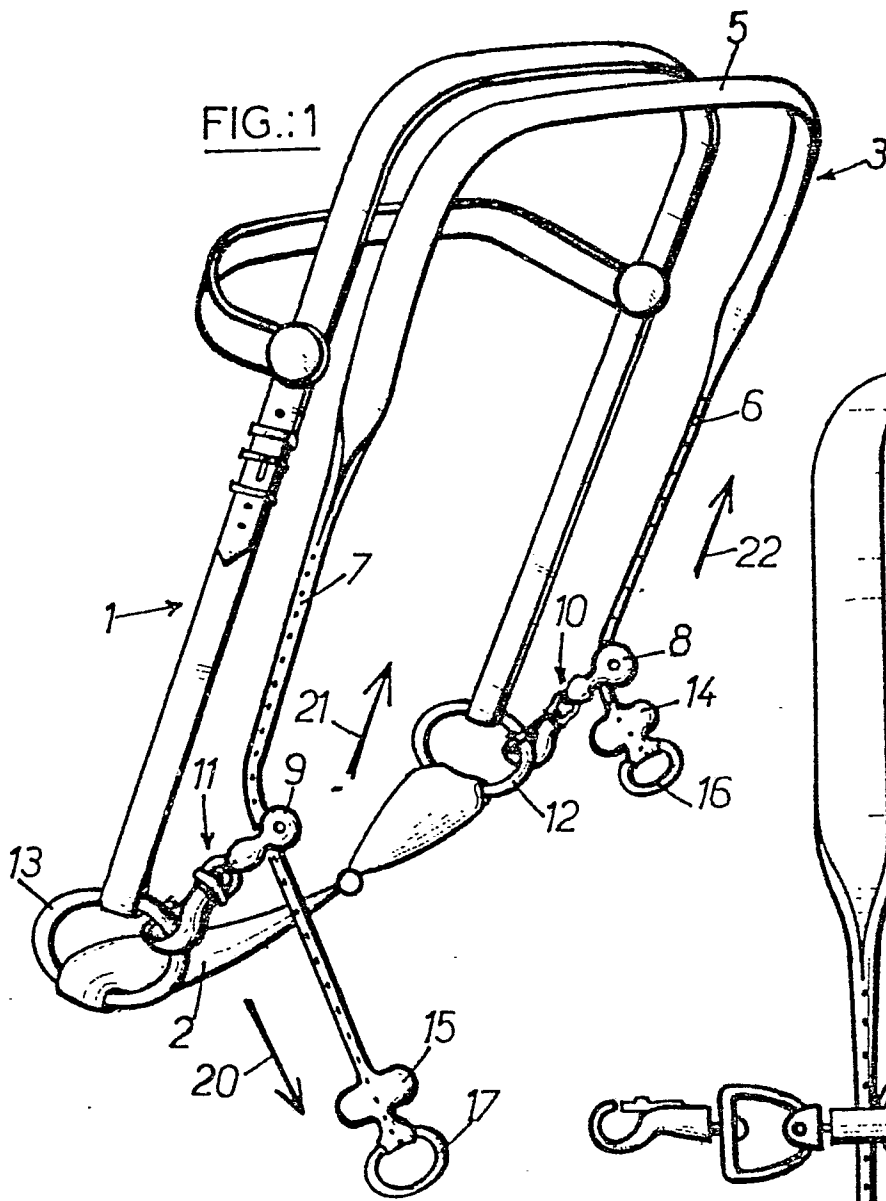


FIG.:2

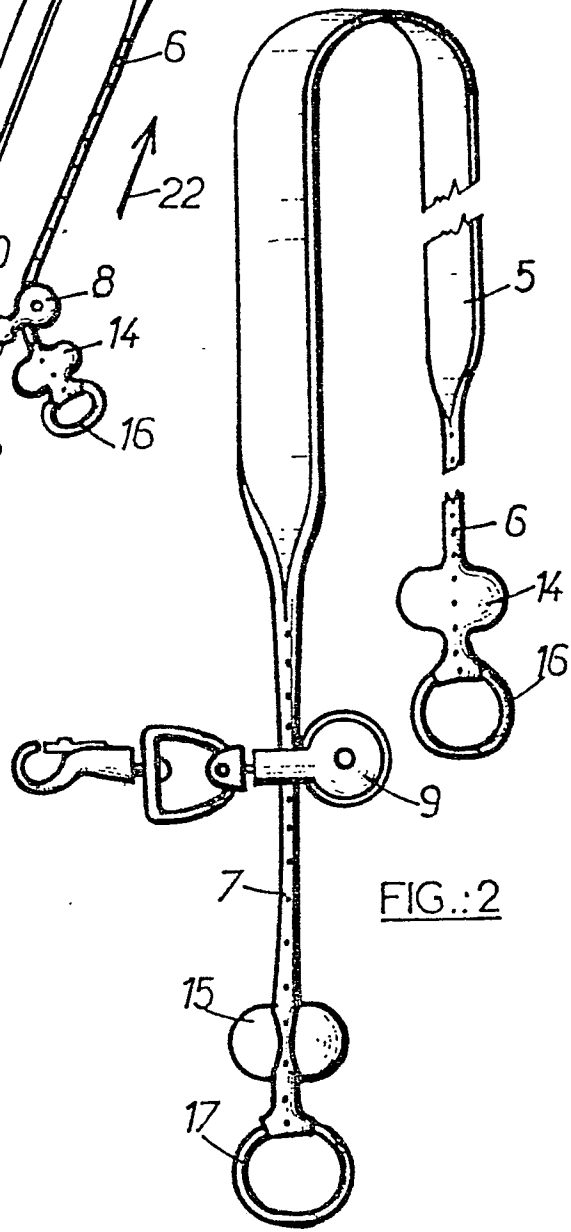
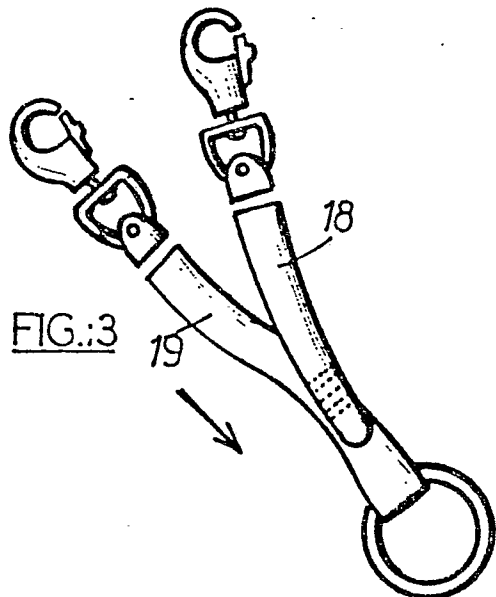


FIG.:3



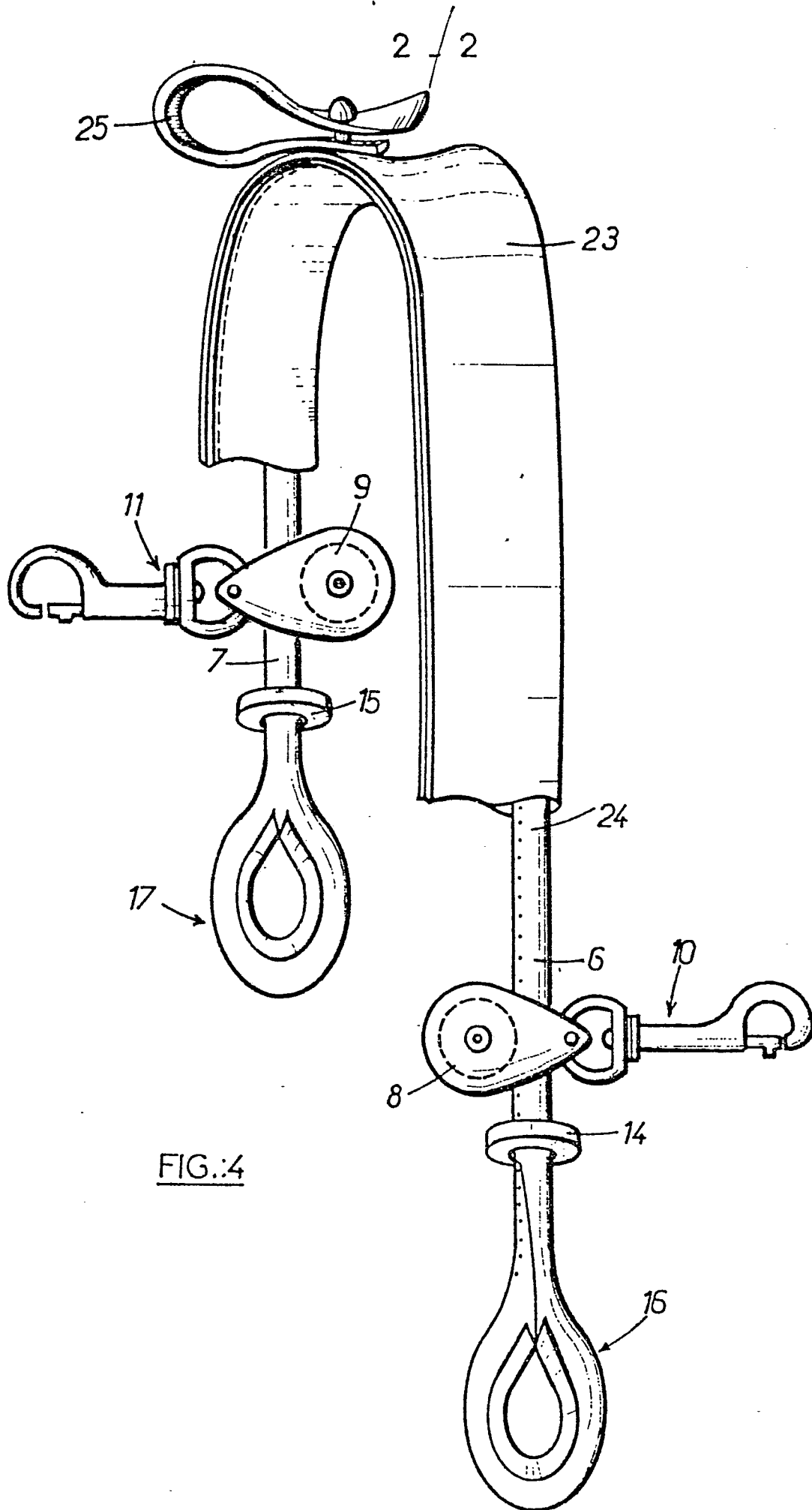


FIG.:4



Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

0018915

Numero de la demande

EP 80 40 0598

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication en cas de besoin des parties pertinentes	Revendication concernée
A	DE - C - 357 924 (KRAEHE) * En entier *	1,2,6
	--	
	FR - A - 2 396 721 (ABBOT-DAVIES) * En entier *	1,4,5
	--	
	FR - A - 340 944 (SCHUMANN) * En entier *	4,5
	----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
		B 68 B
		CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
		X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interference D: document cité dans la demande L: document cite pour d autres raisons
		&: membre de la même famille. document correspondant
<input checked="" type="checkbox"/> Le present rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye	23-07-1980	MARTIN